

## Campagne de bourses santé-social pour l'année 2025/2026 ouverte

Les étudiants qui entreront en 1<sup>ère</sup> année pourront saisir leur demande à compter du **1<sup>er</sup> juin 2025**.

Les dossiers doivent être déposés sur le Portail des Aides (PDA) de la Région Auvergne-Rhône-Alpes : [Portail des Aides](#)

- Le **code d'accès** correspondant à notre établissement est le **OPIy0nT** (Ne pas confondre le O (lettre majuscule) et le 0 (chiffre zéro))

### Informations pratiques et importantes destinées aux étudiants :

#### CONNEXION :

- Avant la 1<sup>ère</sup> connexion, il est nécessaire de créer un compte usager, en cliquant sur ce lien : [Créer un compte usager sur le Portail des aides](#)
- Si vous avez déjà un compte, accédez directement au Portail des aides en cliquant sur ce lien : [Portail des Aides](#)

#### SAISIE :

- Sélectionner l'aide « Obtenir une bourse pour suivre une formation dans le secteur santé-social »
- Saisir le code d'accès fourni par l'établissement en respectant les tirets, les majuscules, les minuscules.
- Dates de début et de fin de l'année de formation :  
Elles concernent l'année pour laquelle vous faites cette demande de bourse. Il ne s'agit pas des dates de début et de fin de la formation dans son intégralité.

Points de repères :

- La date de début ne doit pas être antérieure à l'année 2025
- La date de fin ne doit pas être postérieure à 2026
- L'écart entre la date de début et la date de fin ne doit pas être supérieur à 1 an

**Pour plus d'informations sur les bourses**, les étudiants peuvent consulter la page dédiée sur le site Internet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes : [Obtenir une bourse pour suivre une formation dans le secteur santé-social](#)

**En cas de difficultés**, ils peuvent joindre le service des formations sanitaires et sociales :

- par téléphone au numéro 04 26 73 33 33 (du lundi au vendredi de 9h à 12h)
- par courriel à [aidesfss@auvergnerrhonealpes.fr](mailto:aidesfss@auvergnerrhonealpes.fr)